

ENTRE INTÉRÊT NATIONAL ET INTÉRÊT LIBÉRAL : À LA RECHERCHE D'UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE FRANÇAISE SUR LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

GUILLAUME GENTILE

DOCTORANT

UNIVERSITÉ PARIS-DAUPHINE PSL



INTRODUCTION

- L'intérêt économique national dans la politique industrielle
- La commission d'enquête parlementaire (CEP) et son rôle
- Composition et fonctionnement de la CEP

I. MISE EN PLACE DE LA CEP : CONSÉQUENCE D'UNE RENCONTRE CONTINGENTE

- *Premier déclencheur : l'acquisition d'Alstom par Siemens*
- *Deuxième déclencheur : les intérêts des députés*
 - Intérêt politique de l'Opposition
 - Attirer l'attention sur les difficultés industrielles de leurs circonscriptions

II. CONSTRUIRE LA FRONTIÈRE : RÉVÉLER L'OPACITÉ DE LA PROCÉDURE, IMAGINER LA FRONTIÈRE

- Révéler l'opacité de la procédure de contrôle des investissements étrangers
 - L'autorisation de rachat
 - La procédure de contrôle des investissements étrangers
- Affirmer l'intérêt national et un droit de regard sur la procédure de contrôle des investissements étrangers
 - L'intérêt national dans le droit: toutes les « activités portant sur des matériels, des produits ou des prestations de services, y compris celles relatives à la sécurité et au bon fonctionnement des installations et équipements, essentielles à la garantie des intérêts du pays en matière d'ordre public, de sécurité publique ou de défense nationale »
 - Oppositions entre groupes politiques

III. LA RÉOLUTION : AFFIRMER SYMBOLIQUEMENT ET JURIDIQUEMENT LA FRONTIÈRE

- Le rapport, une résolution en apparence unanime qui affirme symboliquement le rôle de la politique dans l'espace économique
 - Renforcement de la procédure: 1/une nouvelle extension de la loi sur la protection de l'intérêt national, 2/la nécessité pour l'Etat de mieux identifier les entreprises stratégiques, 3/la nécessité de transparence dans la procédure, afin de garantir un contrôle public, 4/un meilleur contrôle à long terme de l'Etat sur les engagements pris par les investisseurs étrangers
 - Renforcer la politique industrielle, sans protectionnisme
- La loi PACTE : ancrer la frontière dans le droit français
- Le Ministre de l'économie et la CEP
- Modifications annoncées par la loi PACTE: 1/Renforcer le décret de 2014 sur l'intérêt national, 2/Renforcer les sanctions contre les investisseurs étrangers, 3/Assouplir la loi sur les « golden share », 4/Un rapport sur la procédure de contrôle des investissements étrangers, présenté annuellement au Parlement, 5/Une structure économique sera créée au sein du Conseil national de défense et de sécurité pour traiter les cas sensibles d'investissements étrangers.



CONCLUSION

- Merci pour votre attention